



SIEGE : HÔTEL COMMUNAUTAIRE  
3, RUE DU VAL DES COMTES  
76370 SAINT MARTIN EN CAMPAGNE  
TEL : 02 35 83 17 57 – FAX : 02 35 04 19 55

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 01 février 2010  
N° 01022010- 04.....

Le 1<sup>er</sup> février deux mille dix à 19 h 30, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Petit Caux, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports de Berneval le Grand sur convocation de M. Daniel JOFFROY, Président et sous sa présidence.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 36  
Présents : 33  
Votants : 36

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

LARCHEVEQUE Danielle – RONDEL Pascale - BECQUET Isabelle –  
TETARD Sylvie – CREVECOEUR Martine

**Messieurs :**

LANNEL Michel – MASSON Didier – MENIVAL Michel – DEFRANCE Christian –  
JOFFROY Daniel – PHILIPPE Patrice – MARTIN Patrick – MAISONNEUVE  
Michel – POIRIER Dominique - VARIN Marcel — MARECHAL Daniel –  
DEPREAUX Jean-Pierre – PREVOST Camille – OURSEL Alain – VIGREUX Pierre –  
– BEAUVAL Jacques – MODARD Daniel – BATTE Pierre — FECAMP Gérard -  
BEAUVAL Patrick – CACHEUX Jean-Pierre – CARPENTIER Gérard – DEFOY  
Bernard – AMPEN Marcellin – LEFEBVRE Dominique – FARCURE Maurice –  
HAILLET François – MAROTTE Thierry.

**Date de convocation :**

27 janvier 2010

**Date d'affichage :**

08 février 2010

**Etaient Excusés avec pouvoir :**

Monsieur PLOUARD Denis a donné pouvoir à Monsieur VARIN Marcel  
Monsieur GOFFETTRE Serge a donné pouvoir à Monsieur VIGREUX Pierre  
Monsieur GUERIN Frédéric a donné pouvoir à Monsieur BATTE Pierre

Monsieur Alain OURSEL a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET :**

**Parc éolien en mer des Deux Côtes**

Le Président expose que Monsieur MARTIN, Maire de BIVILLE SUR MER et lui même ont rencontré le Président de la commission chargée de mettre en œuvre le Grand Débat Public sur le projet parc éolien en mer des « Deux Côtes »

Il informe que l'avis de l'assemblée communautaire est requis sur ce sujet

Il relit la note rédigée par la Chambre de commerce et d'industrie de DIEPPE, éditée sur leur site Internet :

### **« Parc éolien en mer des Deux Côtes »**

Le **Parc éolien en mer des Deux Côtes** est un projet de parc éolien en mer étudié par la Compagnie du vent. C'est le premier projet éolien en mer le long du littoral français..

Ce projet consiste à réaliser un parc éolien en mer, d'une puissance installée de 705 MW, produite par 141 éoliennes d'une puissance de 5 MW chacune, à 14 km de la côte, entre Dieppe et le sud de la Baie de Somme, dans des fonds d'une profondeur moyenne comprise entre 10 et 25 mètres, pour un montant d'1,8 milliards d'€.

Le projet s'étend sur une superficie de 72 km<sup>2</sup>, les éoliennes étant distantes entre elles de 600 m au minimum. L'énergie produite par le parc serait acheminée vers le réseau électrique 400 kV existant, au niveau du poste de transformation RTE de la Centrale nucléaire de Penly.

### **Impact économique local**

Le **projet de parc éolien en mer des Deux Côtes**, situé au large de la Somme et de la Seine-Maritime, représente un investissement de 1,8 milliard d'euros. C'est une véritable opportunité pour dynamiser l'économie picarde et haut-normande, et mobiliser de nombreux emplois : plus de 2 000 durant trois années pour la construction, puis environ 250 emplois locaux directs et indirects pour l'exploitation. La construction et la maintenance du parc feront largement appel aux installations portuaires et aux compétences maritimes existantes.

L'envergure de ce projet permet d'envisager l'installation locale d'une capacité de production d'éoliennes (tours, pales, nacelles), de fondations et de créer ainsi un véritable tissu industriel spécialisé dans la construction d'éoliennes.

De plus, le parc éolien des Deux Côtes génèrera une taxe d'environ 8,5 millions d'euros par an, conformément aux mesures prises dans la dernière loi de finances. Cette somme sera partagée entre les communes concernées, et un fond départemental pour les activités maritimes de pêche et de plaisance. Ainsi, le parc éolien en mer des Deux Côtes donnera aux pêcheurs des outils pour faire face aux deux défis majeurs qui les attendent : la baisse de la ressource halieutique et l'augmentation des dépenses en carburant. »

Le Président demande également aux conseils municipaux des communes côtières qui ne l'aurait pas encore fait, de délibérer sur le sujet

Le débat s'engage, les élus étant partagés par la volonté de protéger les zones de pêche exploitées aujourd'hui, la volonté de voir l'énergie éolienne se développer tout en limitant l'essaimage sur terre, des fermes éoliennes de petites capacité, de faire bénéficier le territoire des retombées économiques du projet

### **Parc éolien en mer des Deux Côtes**

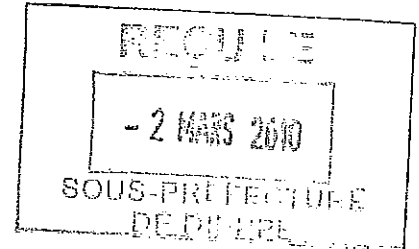
Le président propose de voter sur la question suivante :

Etes- vous favorable à la construction du **parc éolien en mer des Deux Côtes** :

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Après en avoir délibéré,**

**Procède au vote**



Les Résultats du vote sont les suivants :

Oui : 31

Non : 2

Abstention : 3

Le président précise que cette délibération est notifiée à monsieur le Président de la commission chargée de l'organisation du débat public

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Daniel JOFFROY.

